



Ligne directrice sur la gestion des risques Appel aux candidatures pour le groupe de travail de l'industrie

Le mandat du Comité pour la ligne directrice sur la gestion des risques de l'ACOR (le « Comité ») est d'aider les administrateurs de régime dans l'exercice de leurs obligations fiduciaires, y compris dans l'examen de leur norme de diligence applicable. Une bonne gestion des risques est une caractéristique essentielle d'un régime de retraite bien géré et un élément important de la protection des prestations des participants. En disposant d'un système adéquat de gestion des risques, les administrateurs du régime sont mieux placés pour assurer la sécurité des actifs du régime de retraite et protéger le régime contre les risques négatifs.

Le Comité cherche des participants pour former un groupe de travail de l'industrie afin de bénéficier de leurs savoir-faire et connaissances techniques dans les domaines de la gestion du risque intégré. Le [cadre de référence](#) contient des précisions sur le processus de sélection, la composition du groupe de travail et le mandat. Il fournit également aux membres du groupe de travail de l'industrie une orientation sur l'exercice de leurs fonctions.

Les particuliers et organismes qui souhaiteraient participer au groupe de travail de l'industrie sont invités à envoyer leur biographie à l'[ACOR](#). Le Comité sélectionnera des participants de diverses catégories du secteur des régimes de retraite, qui possèdent les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaires.

Pour de plus amples renseignements, contactez le [Secrétariat de l'ACOR](#).